

DÉLIBÉRATION

RÉUNION DU 9 DÉCEMBRE 2019

Convocation du 3 décembre 2019

Affichage du 12 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 9 décembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : C. PICHOT, J. CHEUL, F. TANTY, adjoints,
D. BAËTÉ, G. BOUAZIZ, T. HERNANDO, M.P. PLANTÉ

Étaient absents excusés : B. LEMAIRE, D. LEJEUNE (pouvoir à J. CHEUL), F. RIBOUST (pouvoir à F. TANTY)

Élection du secrétaire de séance

T. HERNANDO est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 2 septembre 2019

Aucune observation n'est formulée concernant le compte-rendu de la séance du 2 septembre dernier, qui est adopté à l'unanimité.

Détermination du nombre d'adjoints au Maire et fixation de l'ordre du tableau

Le maire évoque les courriers reçus de la Préfecture, demandant la délibération déterminant le nombre d'adjoints et fixant l'ordre du tableau.

Après contact avec les services préfectoraux, il convient de supprimer le poste de 1^{er} adjoint, et on reste à trois adjoints jusqu'au 15 mars 2020, date des prochaines élections municipales. L'ordre du tableau sera donc le suivant :

Maire	Alain BOUTIN
1 ^{er} adjoint au maire	/
2 ^{ème} adjoint au maire	Claudie PICHOT
3 ^{ème} adjoint au maire	Janine CHEUL
4 ^{ème} adjoint au maire	Fabrice TANTY

Le conseil donne un accord unanime à cette proposition.

Approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Chartres Métropole

Le maire expose que, dans le cadre de la CLECT, la commune est concernée par l'éclairage public, le contingent incendie, la concession d'occupation pour le gaz, et le périscolaire. Les conseillers ont reçu les tableaux récapitulatifs des rapports de la CLECT.

Le maire précise que Chartres Métropole accepte de prendre en charge les frais de garderie, et remercie J. CHEUL qui a défendu le dossier.

F. TANTY regrette que les frais de mise à disposition d'une salle par le syndicat scolaire restent à la charge complète de la commune. A. BOUTIN répond que la CLETC s'est basée sur la facture des P.E.P. 28.

Le conseil, à l'unanimité, approuve les chiffres de la CLETC de Chartres Métropole, tels qu'ils ont été présentés.

Approbation des conditions financières et patrimoniales de retrait de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

Le maire expose que la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France devrait nous reverser 76.180 euros.

Le maire expose que plusieurs réunions ont eu lieu en Préfecture à ce sujet. Lors de la dernière entrevue, le 29 novembre, toutes les communes se sont mises d'accord pour signer la sortie de la CdC Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conditions financières et patrimoniales de retrait de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, telles qu'elles ont été présentées.

Approbation du projet de directive de protection et de mise en valeur des paysages destinée à préserver les vues sur la cathédrale de Chartres

Le maire expose que seul est concerné le chemin de Berchères (entre la rue du 11 Novembre et la rue de l'Avenir. Il ajoute qu'il s'agit, notamment, d'exclure la construction d'immeubles, d'éoliennes dans le Chemin de Berchères. S'agissant d'une zone agricole, et d'un périmètre protégé, donc non constructible, il n'y a à priori pas de problème.

Accord unanime du conseil municipal au projet de directive paysagère, tel qu'il a été présenté.

Décision modificative pour intégration des résultats du budget eau / assainissement dans le budget commune

Le maire expose que du fait de notre entrée à Chartres Métropole, il convient d'intégrer dans les comptes du budget Commune 2019, les résultats du budget Eau / Assainissement 2018, soit :

- 65.516,82 € pour la section d'investissement,
- 52.288,50 € pour la section d'exploitation.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes :

- Dépenses de fonctionnement - imputation 678 : + 52.288,50 €
- Recettes de fonctionnement - imputation 002 : + 52.288,50 €
- Dépenses d'investissement - imputation 1068 : + 65.516,82 €
- Recettes d'investissement - imputation 001 : + 65.516,82 €

Par ailleurs, il convient d'intégrer les éléments de la CLECT :

- Recettes de fonctionnement - imputation 73211 : - 3.531,00 €
- Recettes de fonctionnement - imputation 7328 : + 21.550,00 €
- Dépenses de fonctionnement - imputation 739118 : + 29.070,00 €
- Dépenses de fonctionnement - imputation 739211 : - 11.051,00 €

Modifications statutaires de Chartres Métropole

Le maire expose que le conseil communautaire de Chartres Métropole a approuvé la modification des statuts au titre de compétences obligatoires et supplémentaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en conformité des statuts de Chartres Métropole avec l'inscription au nombre des compétences obligatoires des compétences suivantes :

- 8° Eau
- 9° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L2224-8
- 10° Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L2226-1.

Masses communales 2019

Le Maire rappelle qu'il s'agit de trois baux, conclus avec Mathieu BINET, la Société de Chasse de Chartainvilliers, et l'Earl de l'Avenir, pour un montant total de 105,26 euros.

Accord unanime du conseil municipal.

Renouvellement de la convention avec la Fourrière Départementale Eurélienne

Le maire expose que la convention actuelle prendra fin le 31 décembre prochain. Il ajoute qu'aucune sollicitation n'a été faite pour l'année 2019.

Les tarifs resteraient inchangés pour l'année 2020 (environ 700 € par an).

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord au renouvellement de la convention avec la Fourrière Départementale Eurélienne.

Questions diverses

L'enquête publique pour le P.L.U a commencé ce matin. Le commissaire enquêteur tiendra deux autres permanences, samedi 14 décembre 2019 (de 9 h 30 à 11 h 30) et jeudi 9 janvier 2020 (de 14 h 00 à 17 h 00), date de clôture de l'enquête publique. Les différentes annonces obligatoires ont été effectuées (2 journaux, affichage local, site internet et application PanneauPocket).

Le maire expose qu'il a eu plusieurs retours concernant l'application PanneauPocket. Les gens sont plutôt satisfaits de ce service.

Les travaux de réfection de voirie du Chemin de Berchères sont terminés.

Deux sites de l'entreprise LIMAGRAIN sont en cours d'être vendus : les hangars rue de l'Égalité, ainsi que la serre, aux abords de la D906. L'acquisition devrait être faite par un agriculteur de la commune. Les bureaux n'ont, pour l'instant, pas trouvé d'acquéreur, mais des contacts ont été pris avec Chartres Métropole, dans le cadre du développement économique.

L'installation du parcours BMX est terminée. Les conditions météorologiques de ces derniers jours n'ont pas permis une véritable utilisation par les jeunes de la commune, selon des propos rapportés à C. PICHOT.

Comme chaque année, la soirée du Beaujolais nouveau, ainsi que le repas des Carnutes, ont été très réussis.

Le marché des artisans et artistes locaux, avec découverte de la carnuvette, organisé par le Comité des Fêtes, a rencontré un franc succès.

A la demande du syndicat scolaire et des transports REMI, un marquage au sol « zébra » a été réalisé rue de Gallardon (face à l'abri bus), pour permettre au bus scolaire de stationner avant le ralentisseur, et ainsi éviter une perte de temps sur le trajet.

L'après-midi récréatif de Noël a eu lieu samedi dernier. On peut regretter que les enfants n'aient pas été au rendez-vous, malgré des invitations personnalisées. D. BAËTÉ s'interroge sur la poursuite de cette manifestation. C. PICHOT pense que « les bons ne doivent pas payer pour les mauvais... ». A. BOUTIN répond que la question se posera de nouveau si le nombre de participants baisse encore. Il regrette que les gens concernés ne préviennent même pas de leur absence ! Les anciens étaient beaucoup plus nombreux que les enfants. Certains colis restent à distribuer aux seniors. En revanche, il n'est pas question d'aller offrir les cadeaux aux enfants, si les parents ne sont pas venus, sans prévenir. Les jouets seront gardés pour l'an prochain.

Le maire évoque le courrier de l'ADMR pour remercier de la subvention accordée par la commune (45 €).

Tour de tapis

G. BOUAZIZ : demande des précisions sur la maison qui s'est écroulée rue du 11 Novembre. Le maire répond que ce sont les vibrations de la pelle mécanique qui ont provoqué l'effondrement des murs.

D. BAËTÉ : demande s'il est prévu un dépôt de pain pour compenser l'absence de tournée du boulanger de Saint-Piat (parti à la retraite). A. BOUTIN répond qu'un contact avait été noué avec une entreprise de distributeurs, mais pas de nouvelles depuis. Peut-être le nouveau boulanger envisage-t-il une tournée... Un seul endroit possible pour un éventuel distributeur : entre la salle polyvalente, l'atelier et l'arsenal. D. BAËTÉ suggère une demande de subvention. A. BOUTIN répond que dans un tel projet, seule la fourniture d'énergie est à la charge de la commune. J. CHEUL s'interroge : certaines personnes feront-elles le déplacement jusqu'au distributeur ?

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 25.